Pollionnay
Monts du Lyonnais

PLAN LOCAL D'URBANISME

REUNION PUBLIQUE

1 Février 2022

Sommaire

1. La procédure du Plan Local d'Urbanisme

1. Le Plan Local d'Urbanisme : définition et contenu
2. Le contexte législatif
3. Le contexte réglementaire local

2. Le diagnostic et les enjeux du territoire

1. Territoire et environnement
2. Activités humaines
3. Fonctionnement urbain

La procédure du Plan Local d'Urbanisme

1. Le Plan Local d'Urbanisme : définition et contenu
2. Le contexte législatif
3. Le contexte réglementaire local

LE PLAN LOCAL D'URBANISME : DÉFINITION ET CONTENU

Le **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme **(PLU)** : document de planification

Un **document stratégique et réglementaire** qui expose **les grandes orientations d'aménagement et de développement** de la commune pour les 10 à 12 prochaines années.

Un document qui **s'impose à tous**, particuliers et administrations

Un document qui sert de **référence obligatoire à l'instruction** des demandes d'occupation et l'utilisation du sol (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables).

Un document élaboré par la commune en concertation avec la population et en association avec les personnes publiques : état, Conseil Général, Intercommunalité, Chambres Consulaires, …

LE PLAN LOCAL D'URBANISME : DÉFINITION ET CONTENU

LANCEMENT DE L'ÉTUDE

PHASE 1 :
ANALYSER LE TERRITOIRE, prendre connaissance de SES ATOUTS et de SES CONTRAINTES

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

= DIAGNOSTIC complet de la situation communale à un instant « t » (état initial de l'environnement)

= JUSTIFICATION des choix retenus dans le PADD

LE PLAN LOCAL D'URBANISME : DÉFINITION ET CONTENU

LANCEMENT DE L'ÉTUDE

PHASE 1 :
ANALYSER LE TERRITOIRE, prendre connaissance de SES ATOUTS et de SES CONTRAINTES

Le Rapport de Présentation

PHASE 2 :
ÉLABORER ET FORMULER UN PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

= LE PROJET COMMUNAL pour les années à venir (10/15 ans)

= LES CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT de certains secteurs particulièrement stratégiques

LE PLAN LOCAL D'URBANISME : DÉFINITION ET CONTENU

LANCEMENT DE L'ÉTUDE

PHASE 1 :
ANALYSER LE TERRITOIRE, prendre connaissance de SES ATOUTS et de SES CONTRAINTES

Le Rapport de Présentation

PHASE 2 :
ÉLABORER ET FORMULER UN PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

PHASE 3 :
TRADUIRE le projet avec LES OUTILS DU PLU dans la perspective de sa mise en œuvre

Le règlement
=
Le Document Graphique (zonage)
+
Le règlement écrit

Les annexes

= CARTOGRAPHIE des différentes zones : Agricoles (A), Naturelles (N), Urbaines (U) et À Urbaniser (AU)

= DÉFINITION DES RÈGLES d'urbanisme, dont la teneur diffère pour chaque zone.

= LES ANNEXES SANITAIRES
= LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
= LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

LE PLAN LOCAL D'URBANISME : DÉFINITION ET CONTENU

LANCEMENT DE L'ÉTUDE

PHASE 1 :
ANALYSER LE TERRITOIRE, prendre connaissance de SES ATOUTS et de SES CONTRAINTES

Le Rapport de Présentation

PHASE 2 :
ÉLABORER ET FORMULER UN PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

PHASE 3 :
TRADUIRE le projet avec LES OUTILS DU PLU dans la perspective de sa mise en œuvre

Le règlement
=
Le Document Graphique (zonage)
+
Le règlement écrit

Les annexes

Arrêt du projet de PLU + Avis des PPA

Enquête publique + Rapport du Commissaire Enquêteur

Approbation du PLU

LE CONTEXTE LÉGISLATIF

CONSTATS

Des évolutions sociétales qui ont impulsé le développement d'un **étalement continu de l'urbanisation**

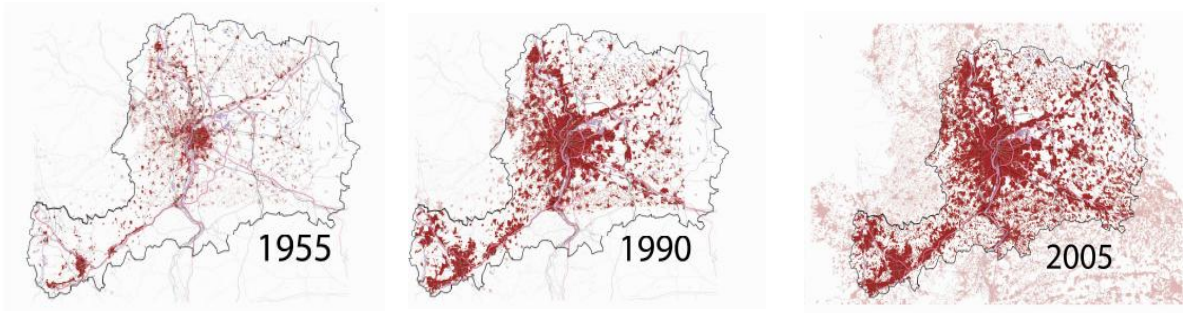

Evolution de la consommation d'espaces urbanisés dans l'aire métropolitaine de Lyon (Source : Agence d'urbanisme de Lyon // 2008)

Une **progression des surfaces artificialisées** 4 fois plus rapide que la croissance démographique

Environ 600 km² consommé chaque année en France, soit l'équivalent d'un département français tous les 10 ans.

Chaque français accroît chaque année de 7m² ses besoins en surfaces artificialisées.

DES CONSEQUENCES MULTIPLES

Augmentation des émissions de gaz à effet de serre

Réchauffement climatique

Érosion de la biodiversité

Artificialisation des sols et augmentation du ruissellement

Dégradation des paysages

Augmentation des coûts d'aménagement et d'entretien

LE CONTEXTE LÉGISLATIF

UN RENFORCEMENT DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Loi SRU
Assurer l'équilibre entre « un développement urbain maîtrisé » et la « préservation des espaces naturels, agricoles et forestier »
Principe d'une « utilisation économe des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux ».

Lois Grenelle
Analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
Fixer des objectifs chiffrés de la modération de la consommation des espaces
=> Consommer moins de terres agricoles et naturelles qu'au cours des 10 dernières années

Loi ALUR
Analyser les capacités de densification et de mutation des tissus bâtis
=> Assurer en priorité un développement urbain qui s'appuie sur les « creux » et les éventuels espaces vacants.

Plan Biodiversité
Zéro artificialisation des terres agricoles et naturelles d'ici 2040

GARANTIR UNE GESTION ECONOME ET EQUILIBREE DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

LA HIÉRARCHIE DES NORMES

Lois cadres *(SRU, Grenelle, ALUR, ELAN)*
Code de l'urbanisme

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Plans Climat Air Energie Territoriale (PCAET)

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) *(intégrateur des documents de rangs supérieurs)*

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le SCOT du Sud Ouest Lyonnais

Le Schéma de Cohérence Territorial est un document de planification stratégique porté à l'échelle d'un bassin de vie.

Le PLH de la CCVL

Le Programme Local de l'Habitat définit les actions visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale

Niveau national (Etat)

Niveau régional (Régions)

Périmètre de SCoT (plusieurs intercommunalités)

Périmètre intercommunal

Périmètre communal ou intercommunal (EPCI)

Le diagnostic et les enjeux du territoire

1. Territoire et environnement
2. Activités humaines
3. Le contexte réglementaire local

LE SOCLE NATUREL ET LE CONTEXTE PHYSIQUE

- Une commune qui s'étend sur le versant oriental des monts du Lyonnais et le plateau de l'Ouest Lyonnais.

- Un relief accidenté lié aux multiples cours d'eau qui entaillent le territoire et forment des combes d'orientation Ouest-Est.

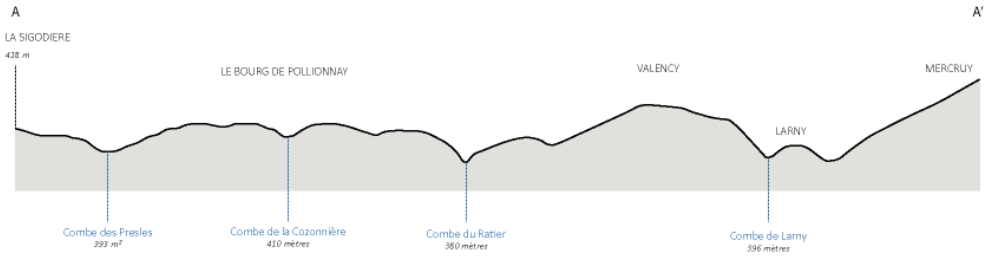

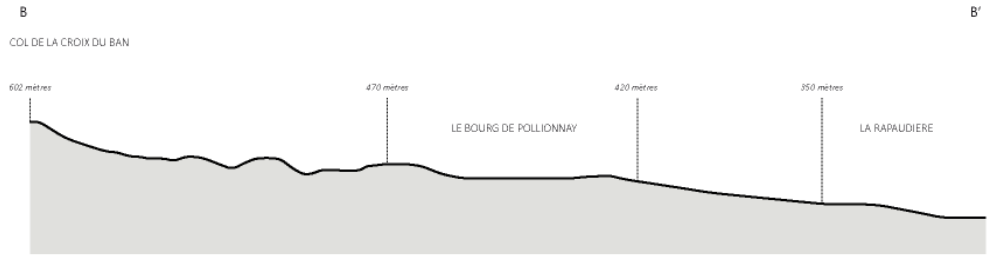

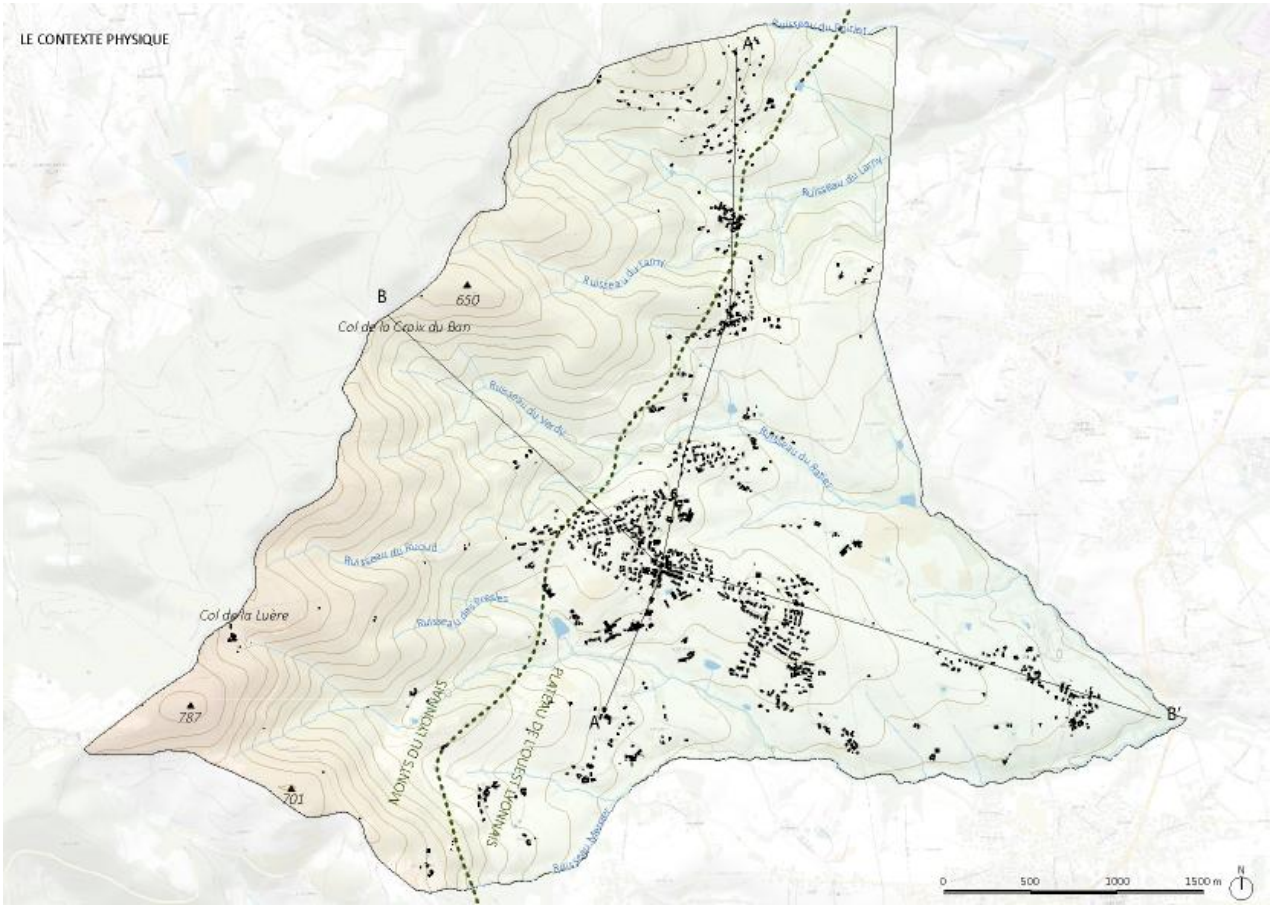

LE GRAND PAYSAGE ET LES UNITÉS PAYSAGÈRES

- Une commune qui fait partie des coteaux du Lyonnais, un secteur de piémont qui se trouve en position intermédiaire : dominé par les monts, et dominant le plateau.

- Une situation qui lui confère un caractère contrasté, avec à la fois **des crêts et combes boisés** et **un plateau agricole** en pente douce

- Une situation qui conditionne un contexte visuel particulier avec à la fois de vastes échappées visuelles en direction des Monts d'Or et de l'agglomération Lyonnaise, mais également un territoire perçu de loin.

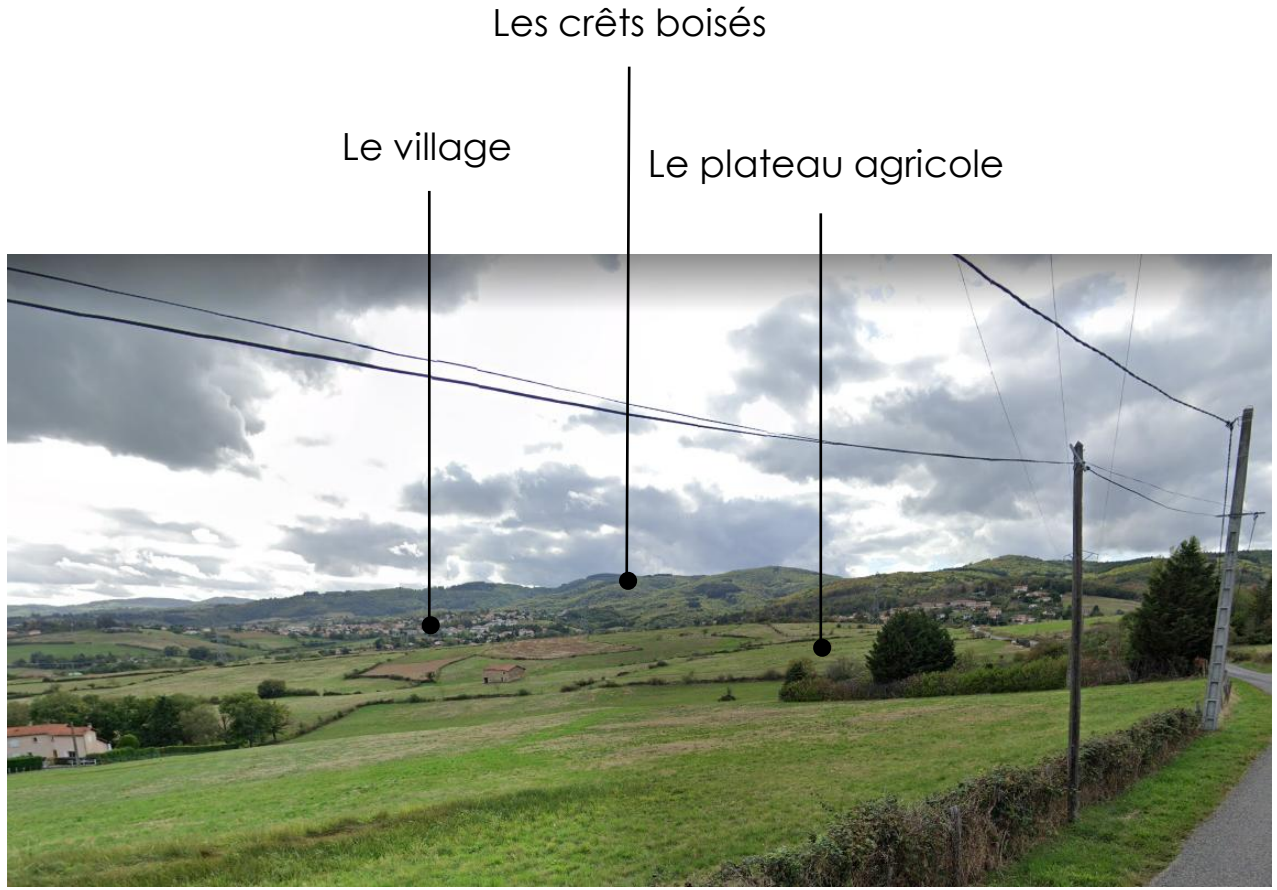

LE GRAND PAYSAGE ET LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Les crêts : un vaste espace boisé qui domine le plateau

- A l'Est de la commune, alors que le relief s'élève, les crêts boisés diffusent une image naturelle au territoire

- Depuis ces hauteurs, les vues lointaines attirent le regard : sur le village de Sainte-Consorce et le clocher de son Eglise, sur l'agglomération Lyonnaise et les Monts d'Or. La RD70 apparait comme une route en balcon qui permet d'admirer le paysage.

- Si l'habitat est relativement absent sur les crêtes, les versants des crêts sont ponctuellement occupés par un habitat isolé.

Vue sur l'agglomération Lyonnaise depuis la RD70

Vue sur le Mont Verdun (Monts d'Or) depuis la RD 70

Le hameau de Larny et le hameau de Valency

LE GRAND PAYSAGE ET LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Le plateau agricole : un espace vallonné entaillé par le réseau hydrographique

▪ En direction de l'Ouest, lorsque les pentes s'adoucissent, le plateau agricole « s'étale » progressivement : les espaces de cultures et de prairies fauchées ou pâturées apparaissent, ponctués de quelques fermes typiques des Monts du Lyonnais.

▪ Entaillé par le réseau hydrographique, ce plateau reste vallonné par un « chevelu » de combes boisés qui représentent de remarquables corridors verts.

▪ Les haies bocagères qui délimitent les parcelles et les cordons arborés qui accompagnent les ruisseaux structurent le paysage et contribuent à l'impression d'une campagne « traditionnelle ». Ces ensembles de haies et de petits boisements sont de précieux « filtres » qui réduisent l'impact visuel des zones urbanisées.

Le plateau agricole : entre prairies et cultures

Combes de Larny, de la Cozonnière et du Ratier

La ligne haute tension qui traverse le plateau agricole

LE GRAND PAYSAGE ET LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Le plateau agricole : un espace vallonné entaillé par le réseau hydrographique

▪ Une entité paysagère marquée par la présence du bourg situé en piémont et qui s'étale sur le plateau agricole le long de l'Avenue Notre Dame de Lorette et du chemin de la Poizatière

La géographie chahutée du plateau a largement influencé l'implantation du bourg qui domine le plateau profitant d'un balcon à cheval entre deux vallons.

Un développement pavillonnaire en ligne de crête qui prolonge la silhouette du village vers l'Est et qui gagne les hameaux autrefois isolés, rompant avec la morphologie initiale du village.

▪ Une urbanisation qui présente parfois un fort impact paysager : perception lointaine des constructions, densités mal gérées, architectures diverses …

LE PAYSAGE URBAIN

Les hameaux anciens

- Une commune qui s'est structurée à partir de plusieurs groupements bâtis de taille restreinte : Larny, Valency, le Verdy, la Cozonnière, la Poizatière.

- Une forme urbaine compacte et dense (30 logements/hectare) caractérisée par des bâtiments implantés à l'alignement des voies, créant un front bâti continu ou semi-continu.

- Un parcellaire petit et resserré qui s'entremêle et des volumes homogènes avec des bâtiments de type R+1 à R+2.

L'exemple de Larny

LE PAYSAGE URBAIN

Le bourg

- Un bourg qui ne s'est véritablement constitué qu'au XIX^{ème} siècle avec l'édification d'un bâti implanté à l'alignement et en ordre continu au carrefour de l'actuelle RD70.

- Un petit bourg initial à la forme urbaine compacte et dense (30 à 40 logements/hectare) et aux volumes homogènes

- Des opérations nouvelles le long de l'Avenue Marius Guerpillon qui respectent l'implantation originelle du bourg.

LE PAYSAGE URBAIN

Les extensions pavillonnaires

- Une pression urbaine qui a conduit à l'explosion du phénomène périurbain et à l'émergence de tout un tissu pavillonnaire qui marque l'avènement de la maison individuelle.

- Un parcellaire relativement homogène, rectangulaire et calibré, et des constructions qui s'implantent en retrait de la voie, de préférence en milieu de parcellaire, sans continuité morphologique avec le bâti originel.

- Une faible densité des espaces : entre 10 et 20 logements/hectare

LE PATRIMOINE

Le monument historique : le château de la Cozonnière

▪ Un château inscrit par arrêté du 16 octobre 2000 et qui génère un périmètre de protection modifié en date du 15 Juillet 2007

Le patrimoine bâti « ordinaire » avec des anciens mûrs de clôtures en pierre, des fermes traditionnelles, des maisons bourgeoises et des éléments du patrimoine religieux

Le patrimoine paysager et végétal avec des éléments ponctuels et des ensembles paysagers privés

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT : CE QUI EST « EN JEU »

LE GRAND PAYSAGE

- Le maintien des points de vue sur le grand paysage
- La préservation des secteurs boisés des crêts, des espaces agricoles et des structures bocagères
- La maitrise du développement urbain et le maintien de l'enveloppe urbaine existante
- La prise en compte des co-visibilités et des lignes de crêtes
- Le traitement des franges urbaines

LE PAYSAGE URBAIN ET LE PATRIMOINE

- La préservation de la morphologie historique des hameaux anciens
- L'intégration des formes urbaines nouvelles aux tissus anciens et au paysage
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et végétal

LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

▪ Plusieurs inventaires de la biodiversité et espaces protégés qui soulignent la richesse écologique du territoire.

ZNIEFF I. Vallons des environs de Vaugneray
ZNIEFF I. Mine du Verdy
ZNIEFF II. Bois de Malatray
ENS Crêt boisé de l'Ouest Lyonnais
RNR Mine du Verdy
Zones humides (8) : prairies humides, les ripisylves, les mares et les retenues collinaires.

▪ Une nature dite « ordinaire » qui participe à la richesse écologique du territoire : les espaces de culture et de prairies, les alignements d'arbres et les haies …

▪ Des corridors terrestres et aquatiques qui assurent les liens entre les réservoirs de biodiversité : des corridors le long du Poirier, de Larny, du Ratier, du Mercier et des Presles.

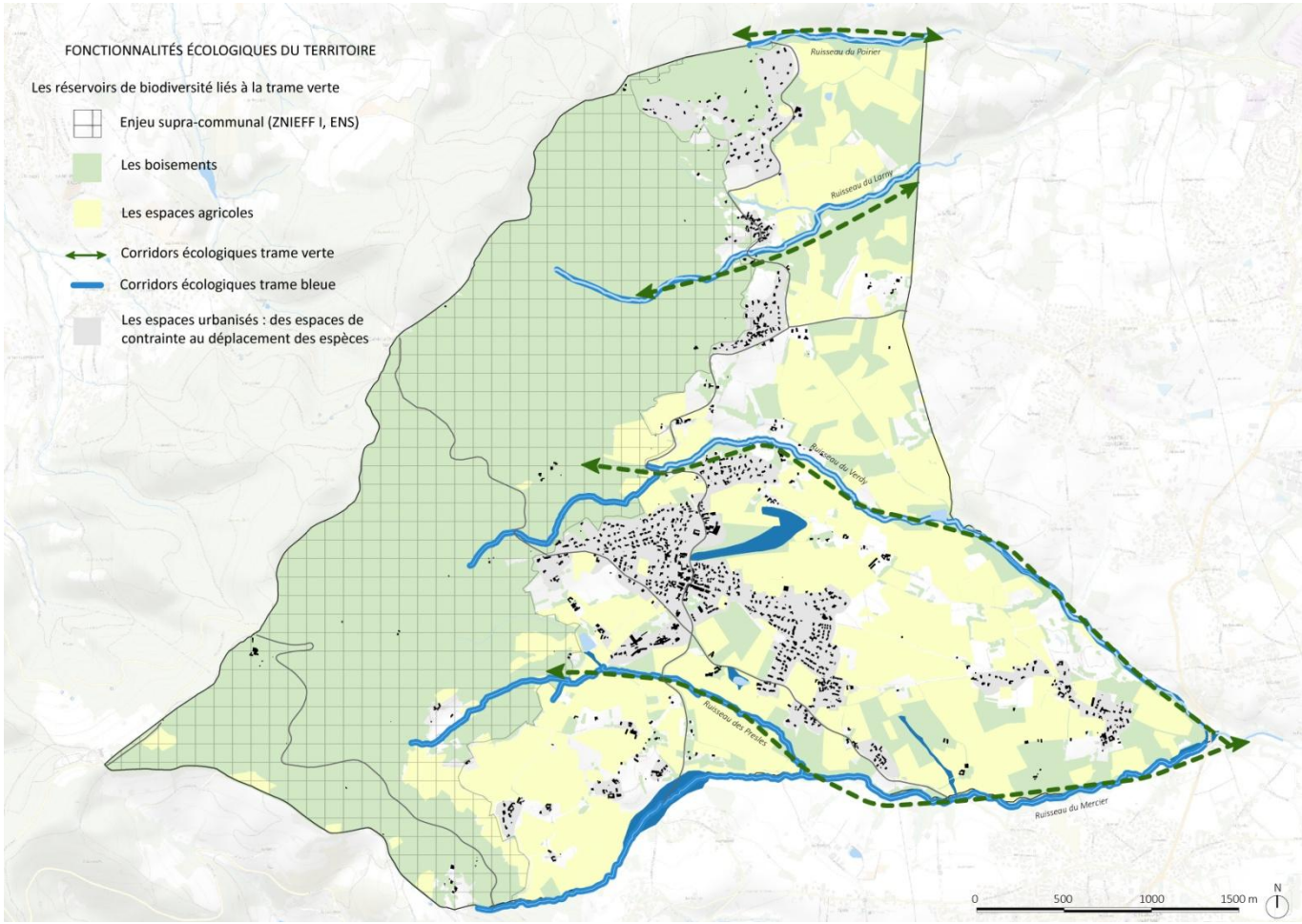

LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Les risques naturels

- **Un risque d'inondation** du Ratier et de Mercier encadré par le PPRNi de l'Yzeron approuvé le 22 octobre 2013.

- **Un risque de retrait et gonflement des argiles** le long des ruisseaux du Ratier et du Mercier (aléa faible) **et des risques de mouvements de terrain.**

- **Un risque radon** fort et **un risque sismique** faible de niveau 2.

Les risques technologiques

- Trois installations industrielles (liées à la carrière Poccachard) ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

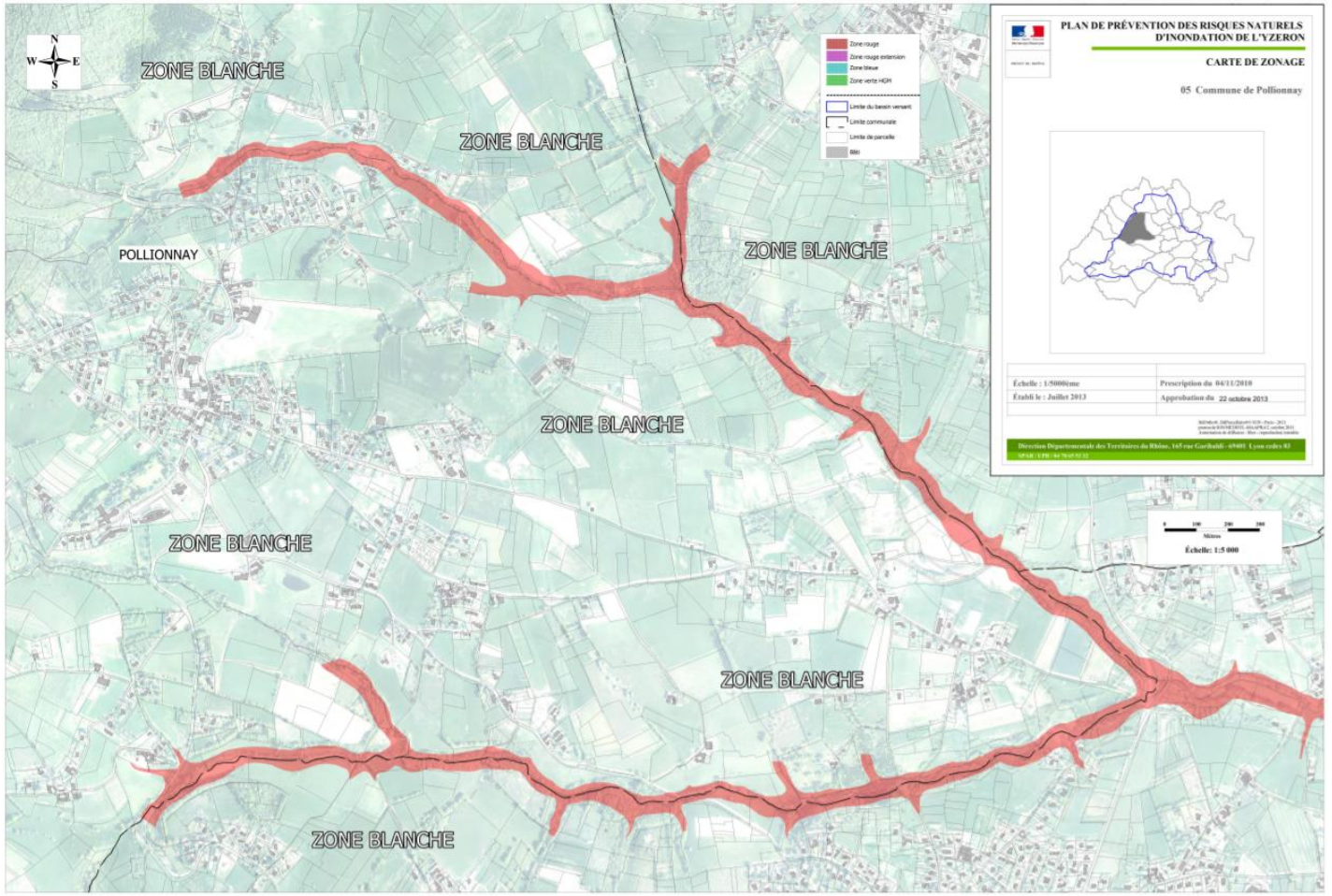

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT : CE QUI EST « EN JEU »

LE CONTEXTE NATUREL

- La préservation des réservoirs de biodiversité d'enjeux supra-communaux et communaux
- La préservation des milieux naturels qui participent à la richesse écologique du territoire : boisements, prairies et cultures, alignements d'arbres et réseau de haies
- La préservation des corridors écologiques comme liaisons fonctionnelles

LES RISQUES ET LES NUISANCES

- La prise en compte et l'intégration des risques naturels et technologiques présents sur le territoire

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE TRÈS SOUTENUE ET LIÉE AU SOLDE MIGRATOIRE

- Commune périurbaine à la métropole Lyonnaise, Pollionnay est une commune attractive qui compte 2 761 habitants.

  Si un ralentissement de la croissance est observé entre 1968 et le début des années 1990, le rythme de croissance reprend fortement à partir de la fin des années 1990.

  Entre 2013 et 2018 la variation annuelle de la population atteint 4,6%, plus forte croissance démographique observée sur le territoire.

- Une croissance démographique liée à l'arrivée de population sur le territoire.

  Le solde naturel est négatif depuis le milieu des années 1975, alors que la courbe de la croissance démographique est parallèle à la courbe du solde migratoire.

Evolution de la population communale entre 1968 et 2018

Source : INSEE 2021

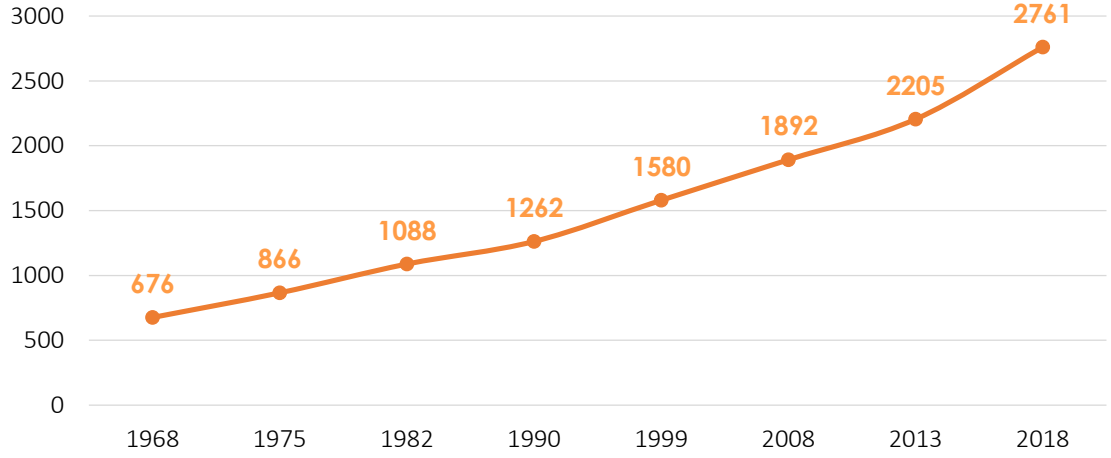

Evolution des indicateurs démographiques sur le territoire communal

Source : INSEE 2021

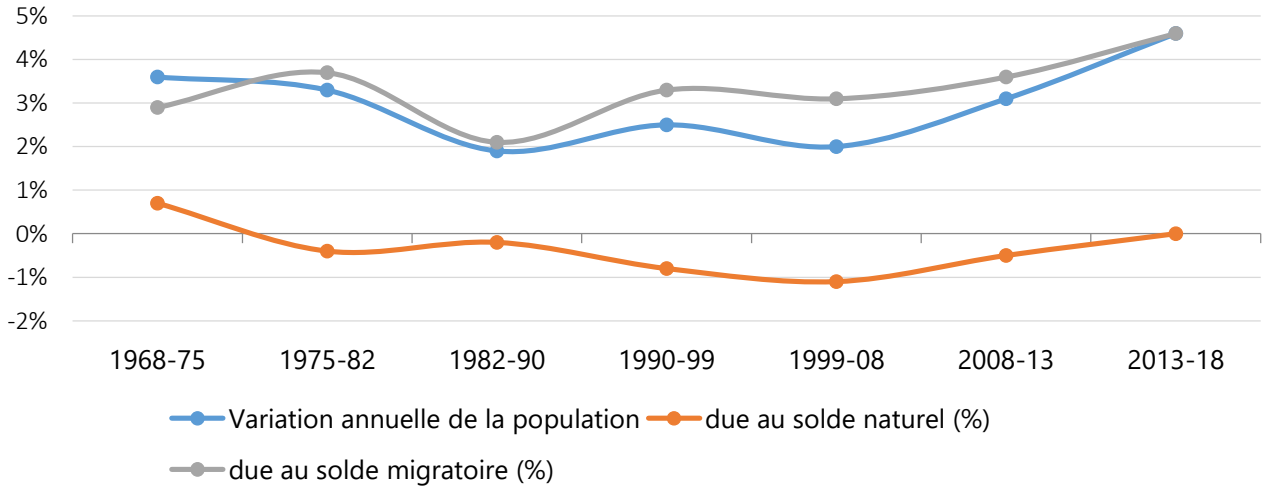

UNE POPULATION JEUNE ET FAMILIALE

- Une commune qui ne semble pas connaître un vieillissement de sa population

Entre 2008 et 2018 on observe une augmentation des tranches d'âges les plus jeunes et une baisse des tranches d'âge les plus âgées.

- Malgré une baisse de la taille des ménages, le profil des ménages reste familial

En 2018, la classe d'âge des 0-14 ans représente 20,6% de la population, deuxième catégorie la plus représentée sur le territoire.

Evolution de la répartition des tranches d'âges entre 2008 et 2018 sur le territoire communal

Source : INSEE 2021

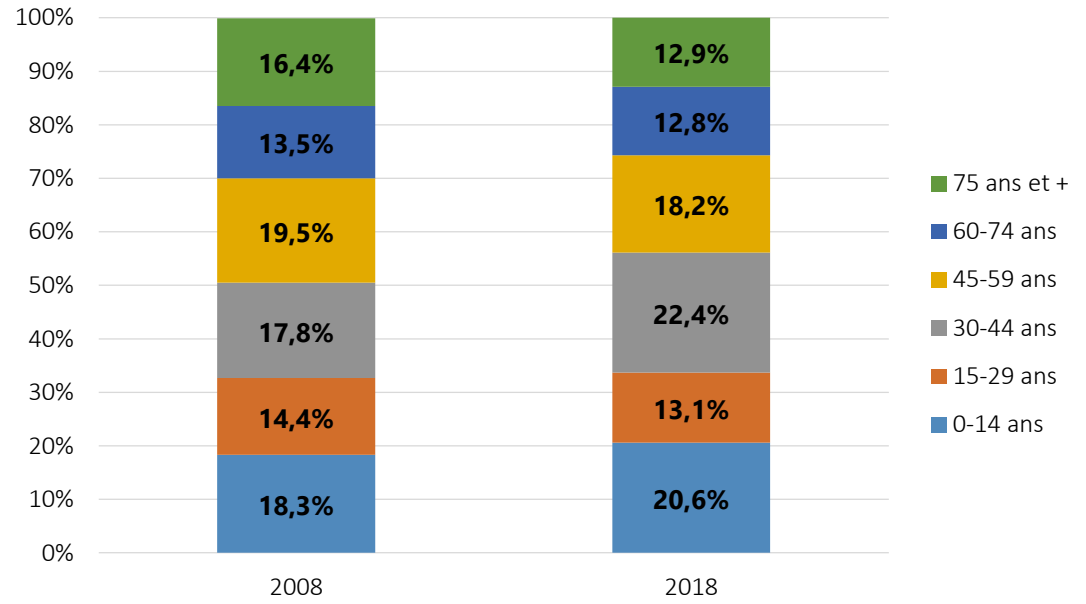

Couples avec enfants	Couples sans enfants	Familles monoparentales	Ménages d'une personne
39,3%	30,1%	7,7%	22,4%

UNE ÉVOLUTION SOUTENUE DU PARC DE LOGEMENTS QUI ILLUSTRE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- La commune compte en 2018 1071 logements dont 984 résidences principales

- Depuis 1968, la part des résidences secondaires ne cesse de diminuer au profit des résidences principales.

- Le parc de logements vacants reste stable depuis 1968 et représente 4% du parc de logements 2018 soit 45 logements ce qui révèle une forte tension et pression foncière sur la commune.

Evolution du nombre de logements sur le territoire communal entre 1968 et 2018

Source : INSEE 2021

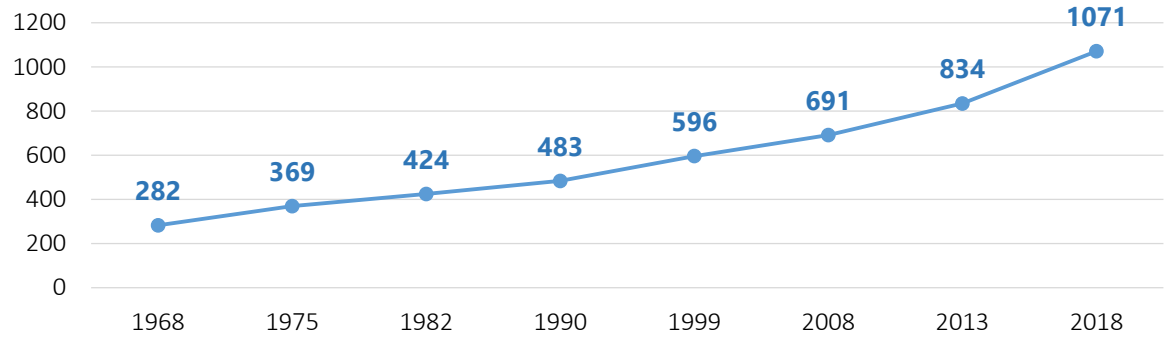

Evolution du nombre de logements par catégories entre 1968 et 2018 sur le territoie communal

Source : INSEE 2021

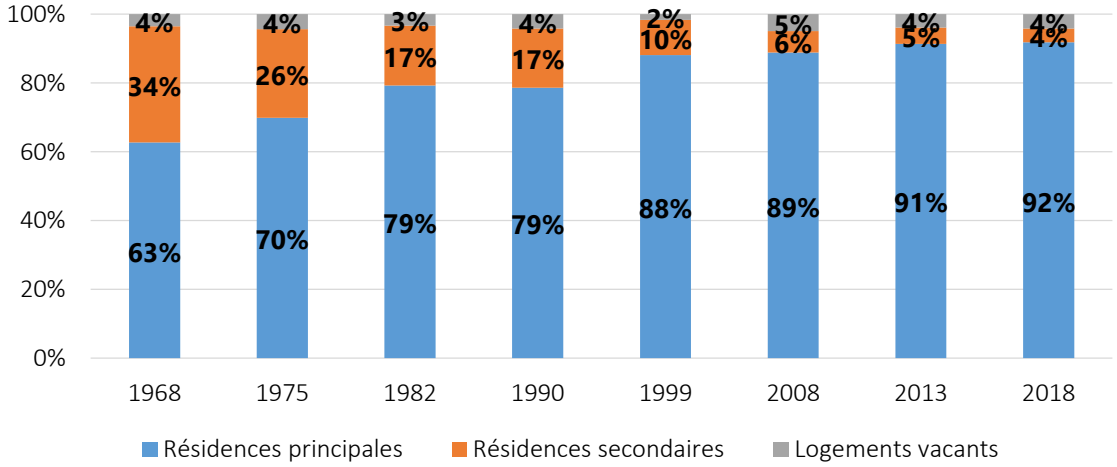

UN PARC DE LOGEMENTS DOMINÉ PAR LA MAISON INDIVIDUELLE DE GRANDE TAILLE

- Un parc de logements dominé à plus de 75% par de l'habitat individuel, mais une part intéressante de logements collectifs qui ne cesse de s'accroitre (autour de 22% en 2018 contre 15% en 2008).

- Des petites typologies de logements peu représentées sur le territoire (moins de 9% de logements de T1/T2).

Répartition des types de logements en 2018 sur la commune de Pollionnay

Source : INSEE 2021

21,8% **76,2%**

Résidences principales selon le nombre de pièces sur la commune de Pollionnay en 2018

Source : INSEE 2021

1,6% **6,9%** **13,8%** **25,2%** **52,4%**

DE NOMBREUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS MAIS UN PARC LOCATIF QUI S'ACCROIT

- Au sein des résidences principales, 78,5 % des ménages sont propriétaires, 15,2% des ménages sont locataires du parc privé et 5% des ménages sont locataires du parc HLM

- La commune compte 140 logements sociaux, et 14 logements communaux.

- Des prix de l'immobilier élevés et un besoin en offre abordable

Les locataires, les jeunes et les plus modestes sont les populations qui quittent le plus la CCVL, tandis que l'offre immobilière attire surtout les cadres et professions intermédiaires.

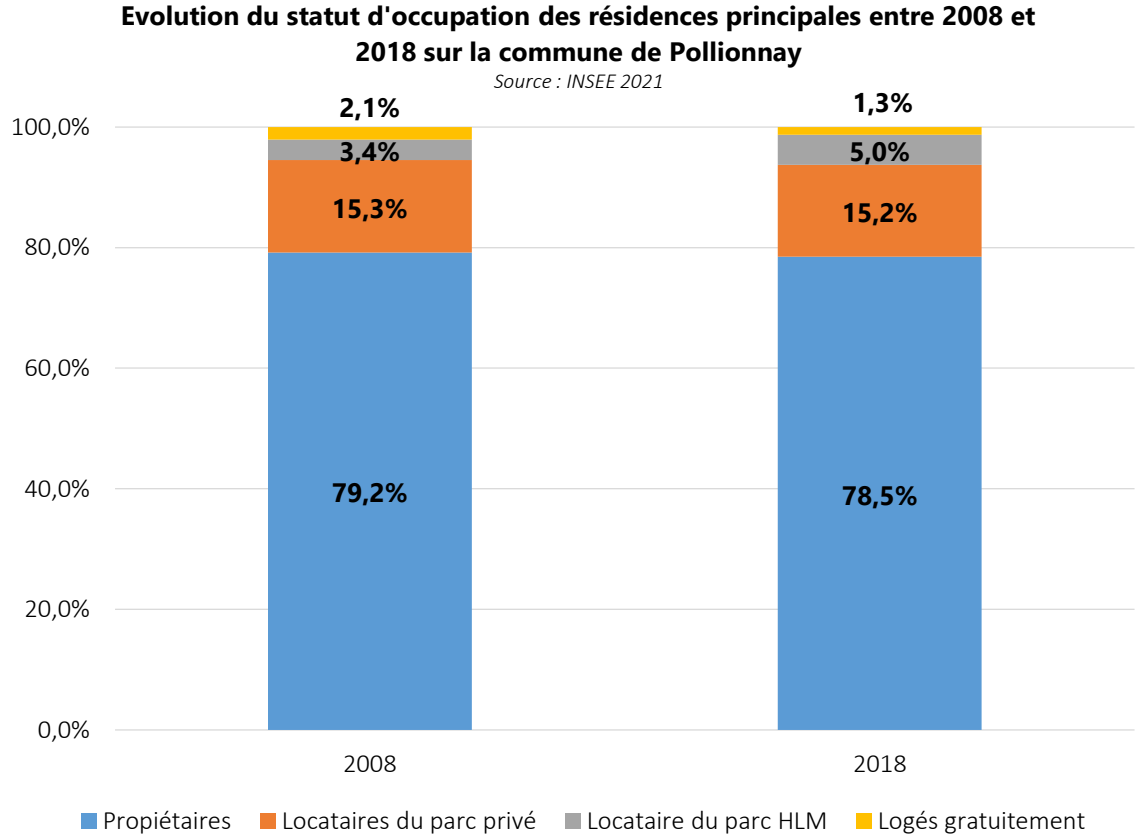

UN TERRITOIRE RÉSIDENTIEL ATTRACTIF POUR LES ACTIFS

- La commune compte 81,5% d'actifs dont 75,7% d'actifs ayant un emploi et seulement 5,8 % de chômeurs.

- Des emplois qui ne sont pas offerts par le territoire communal comme le montre l'indicateur de concentration d'emploi (30,3) : la commune compte 374 emplois pour 1 235 actifs ayant un emploi.

- Une donnée qui confirme le caractère résidentiel du territoire qui reste dépendant des activités de l'agglomération lyonnaise

  Seulement 9,6% des actifs ayant un emploi travaillent à Pollionnay entrainant des conséquences en termes de déplacements domicile-travail. 87,1% des actifs de la commune utilisent un véhicule motorisé pour se rendre au travail.

- Le secteur de « l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale » représente le plus gros employeur du territoire (63,1% des emplois).

Situation par type d'activité des 15-64 ans en 2018 sur la commune de Pollionnay

Source : INSEE

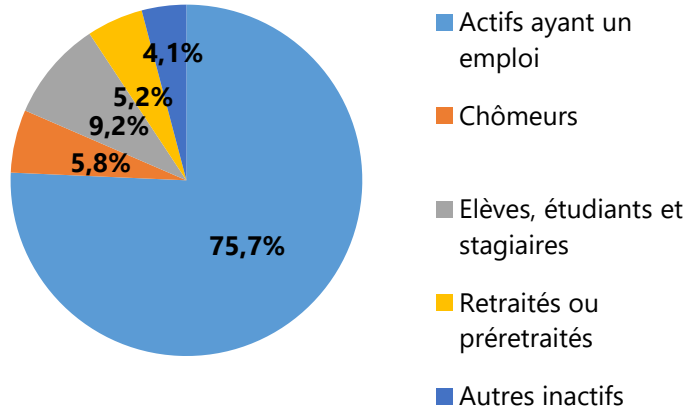

Emplois selon le secteur d'activité en 2018

Source : INSEE 2021

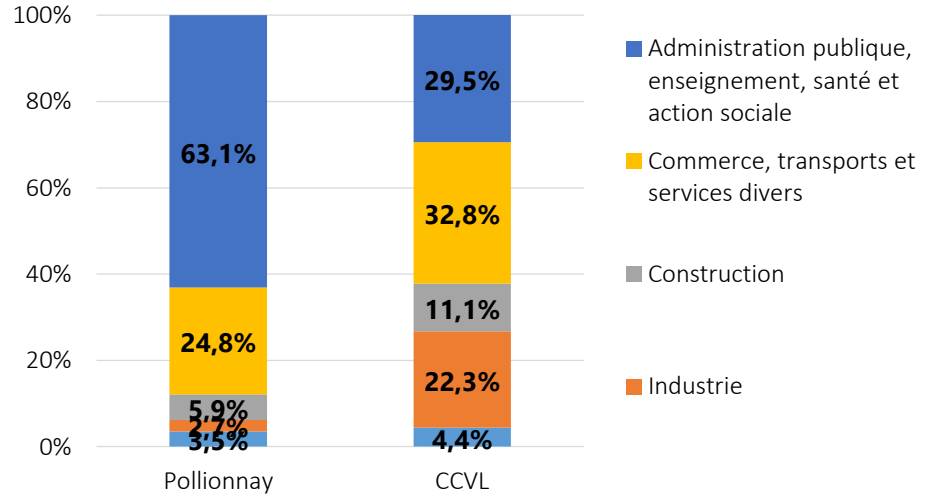

ZOOM SUR LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

- Un office du tourisme actif et dynamique qui propose plusieurs manifestations sur le territoire : les Estivales, les marchés nocturnes, les balades en Vallons, lac en fête, INterVal, ….

- Un tourisme tourné vers les activités de pleine nature : plusieurs chemins de randonnée pédestre (inscrits au PDIPR) et de VTT

- Des capacités d'accueil identifiés : 6 gîtes et chambres d'hôtes et 1 camping (Camping du Col de la Luère).

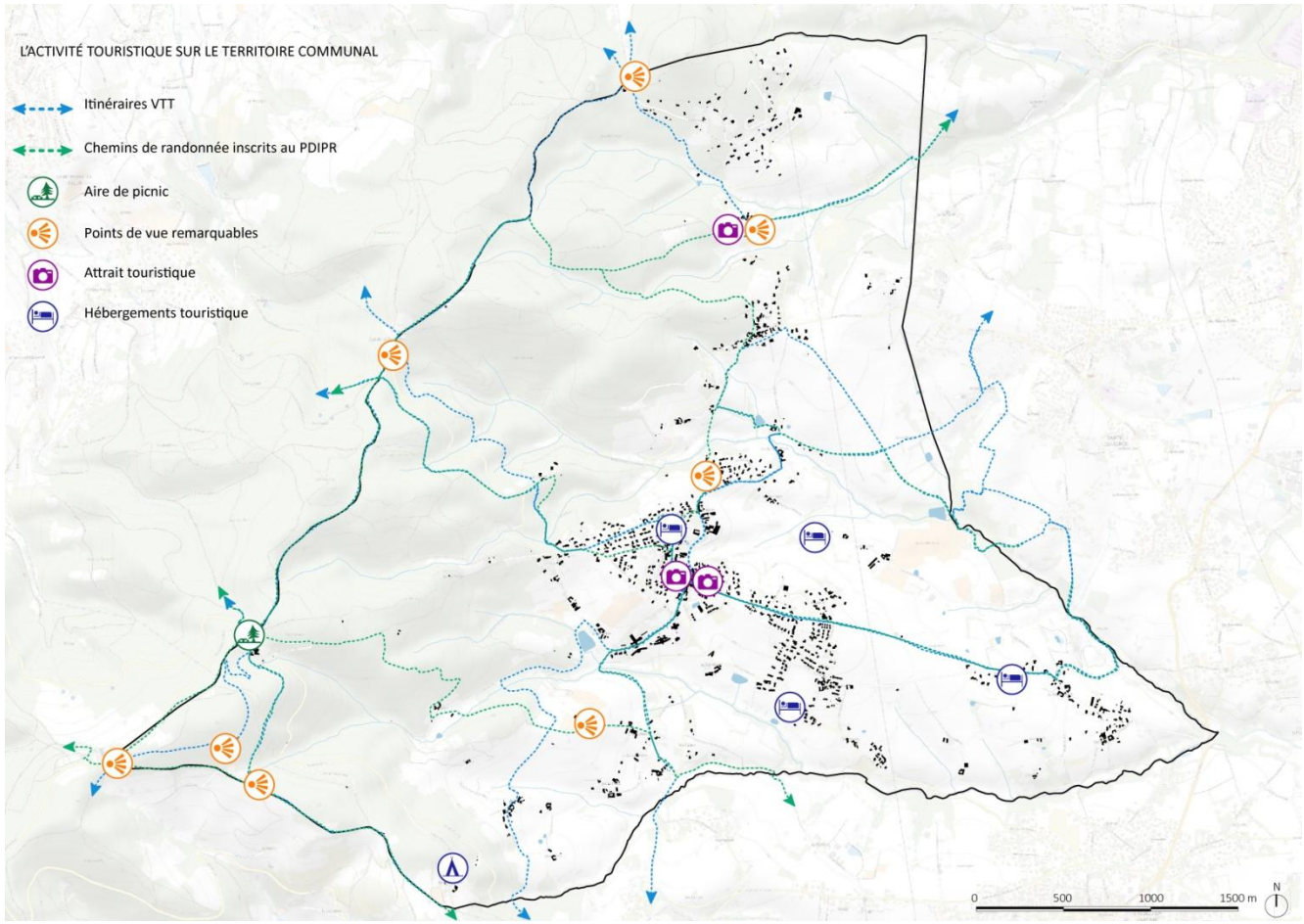

ZOOM SUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- 450 hectares de terres exploitées sur le territoire communale d'après le RPG 2019.

- Un foncier agricole protégé par un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP)

- Des exploitations orientées vers les cultures et l'élevage

  Des cultures essentiellement tournées vers les céréales, maïs, fourrage mais également l'arboriculture (noisette) et le maraichage.

  Production animale tournée essentiellement vers les vaches laitières et les bovins mais également les chèvres et les poules pondeuses. Deux exploitations entrainent l'instauration de périmètres de réciprocité.

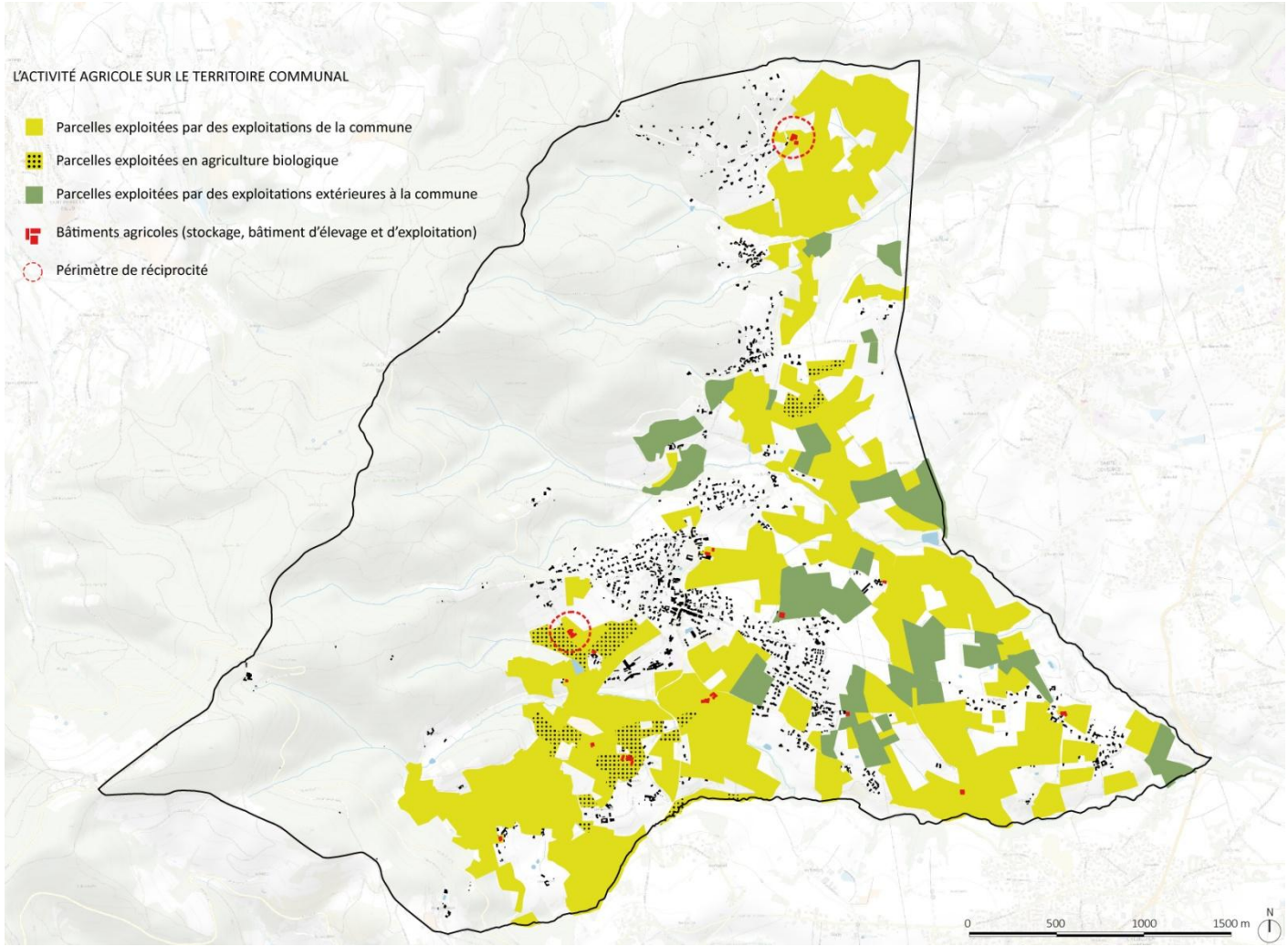

ZOOM SUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- Des productions agricoles en partie valorisées par des filières de qualité

  La commune est notamment concernée par les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine AOC-AOP Coteaux du Lyonnais, IGP Emmental français Est-Central.

- Au-delà des signes officiels d'identification de qualité et de l'origine, trois exploitations agricoles du territoire se sont engagées vers une agriculture biologique.

- Trois exploitations ont diversifié leur activité en proposant notamment une vente à la ferme de leur production, une activité qui représente une valeur ajoutée à la production.

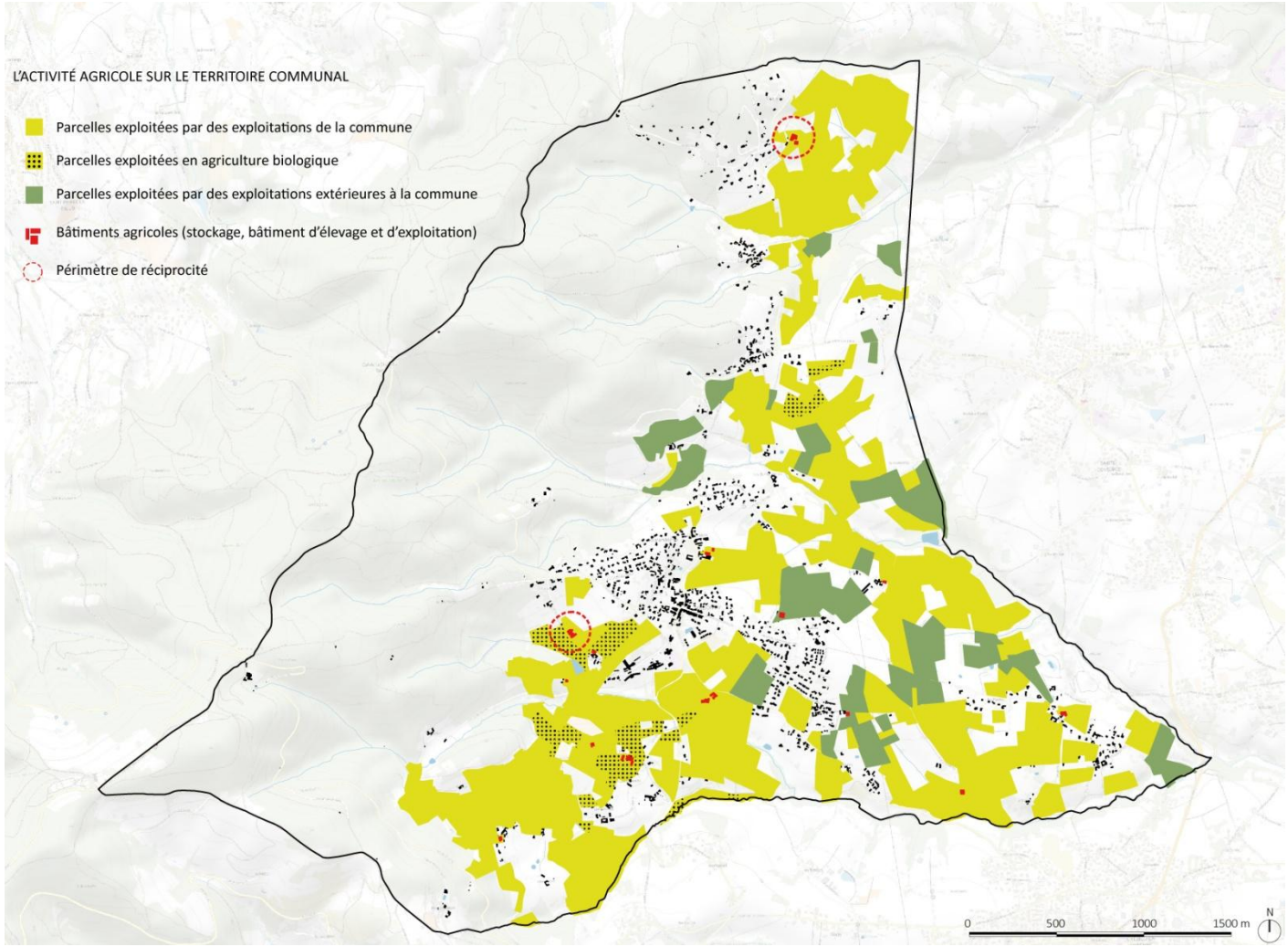

ZOOM SUR LES ACTIVITÉS DE CARRIÈRES

- Trois carrières encore en activité sur le territoire communal dont les échéances d'autorisation d'exploitation courent jusqu'en 2023.

- Des entreprises soumises aux règlementations des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT : CE QUI EST « EN JEU »

DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

- La maîtrise de la croissance démographique et du développement résidentiel
- Le maintien d'une population jeune et familiale
- La poursuite de la diversification du parc de logements

ECONOMIE

- Le maintien de l'emploi et de l'activité locale
- La reconversion du site des Presles
- La prise en compte de l'activité de carrière dans le zonage et le règlement du PLU afin de permettre un tel usage des sols
- La protection du foncier agricole et le maintien de l'activité

LES ÉVOLUTIONS DU TISSU BÂTI

- Une organisation urbaine historique autour de plusieurs hameaux et d'un petit bourg qui a perduré jusque dans les années 1970.

- A partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle la pression urbaine de l'agglomération lyonnaise a conduit à la construction d'un habitat diffus se raccrochant aux hameaux existants.

- Un développement urbain qui a généré une continuité de l'urbanisation entre les hameaux et le bourg : le bourg, les Mandrières, la Cozononnière font aujourd'hui partie d'un même ensemble urbain.

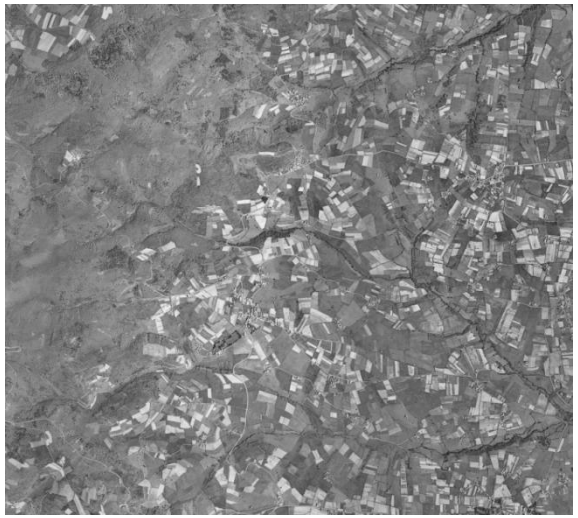

UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION SOUTENUE AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

- 348 logements neufs autorisés et réalisés entre 2011 et 2021 soit un rythme annuel moyen de 35 logements/an.

- Une diversification des formes produites avec 180 logements individuels/groupés et 168 logements collectifs

- Une **consommation foncière** d'environ **11 hectares**, *soit une densité de l'ordre de 31 logements/hectare et une superficie moyenne des terrains de 317 m².*

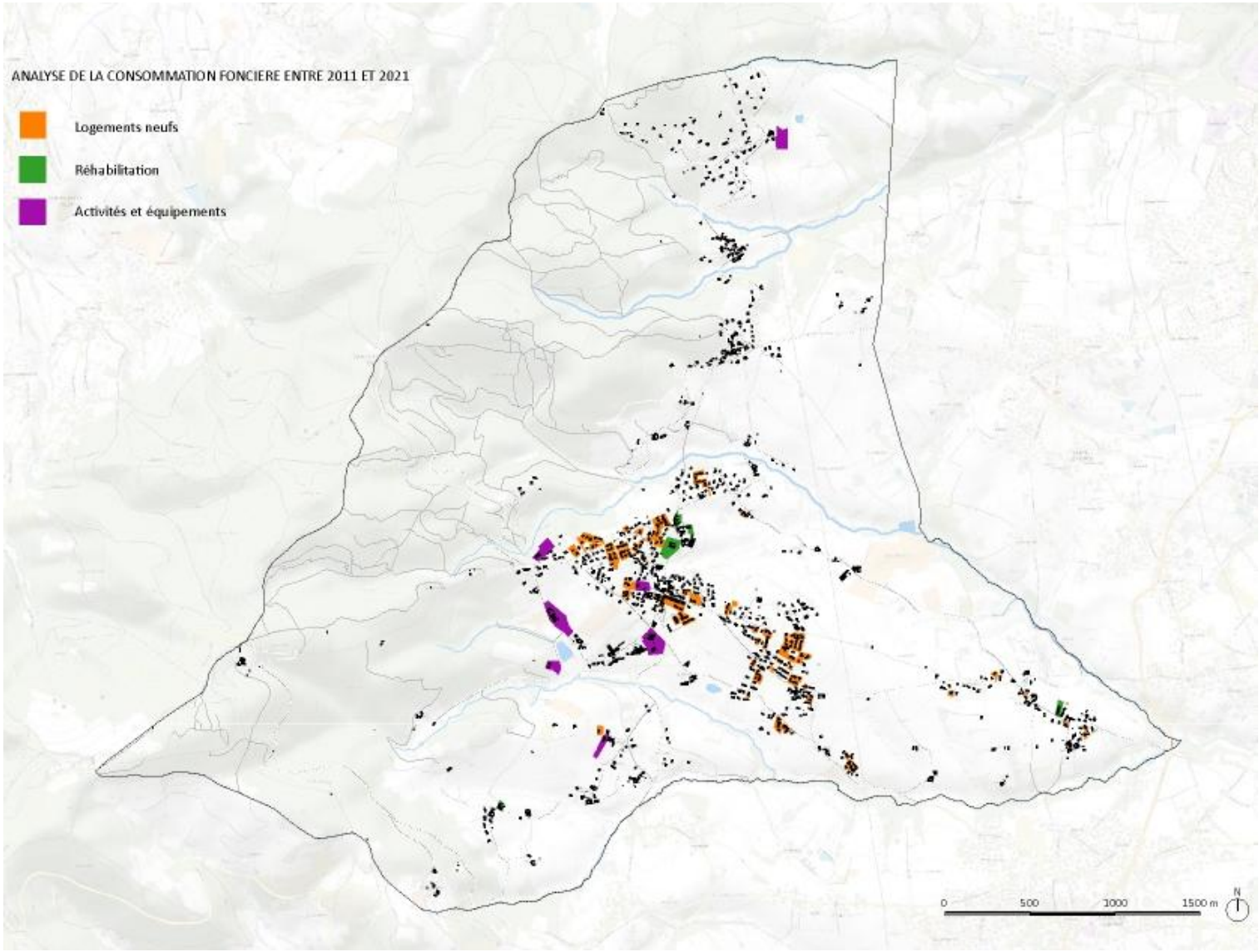

LE RÉSEAU VIAIRE

- Une commune desservie par 4 axes majeurs : RD70, RD610, RD24 et RD99. En bordure Est, la RD30 constitue un axe de transit important entre les communes du plateau.

- Des routes départementales, dont le gabarit n'est pas toujours adapté (ex de la traversée de Larny) et qui génèrent un trafic routier important.

- A partir des RD610 et 70 qui traversent le bourg se raccrochent des voies communales : Avenue Marius Guerpillon, Avenue Notre Dame de la Lorette, Route de la Croix du Ban qui permettent de desservir les différents quartiers.

- Un réseau de voiries internes aux différents quartiers et groupements bâtis isolés complète cette armature.

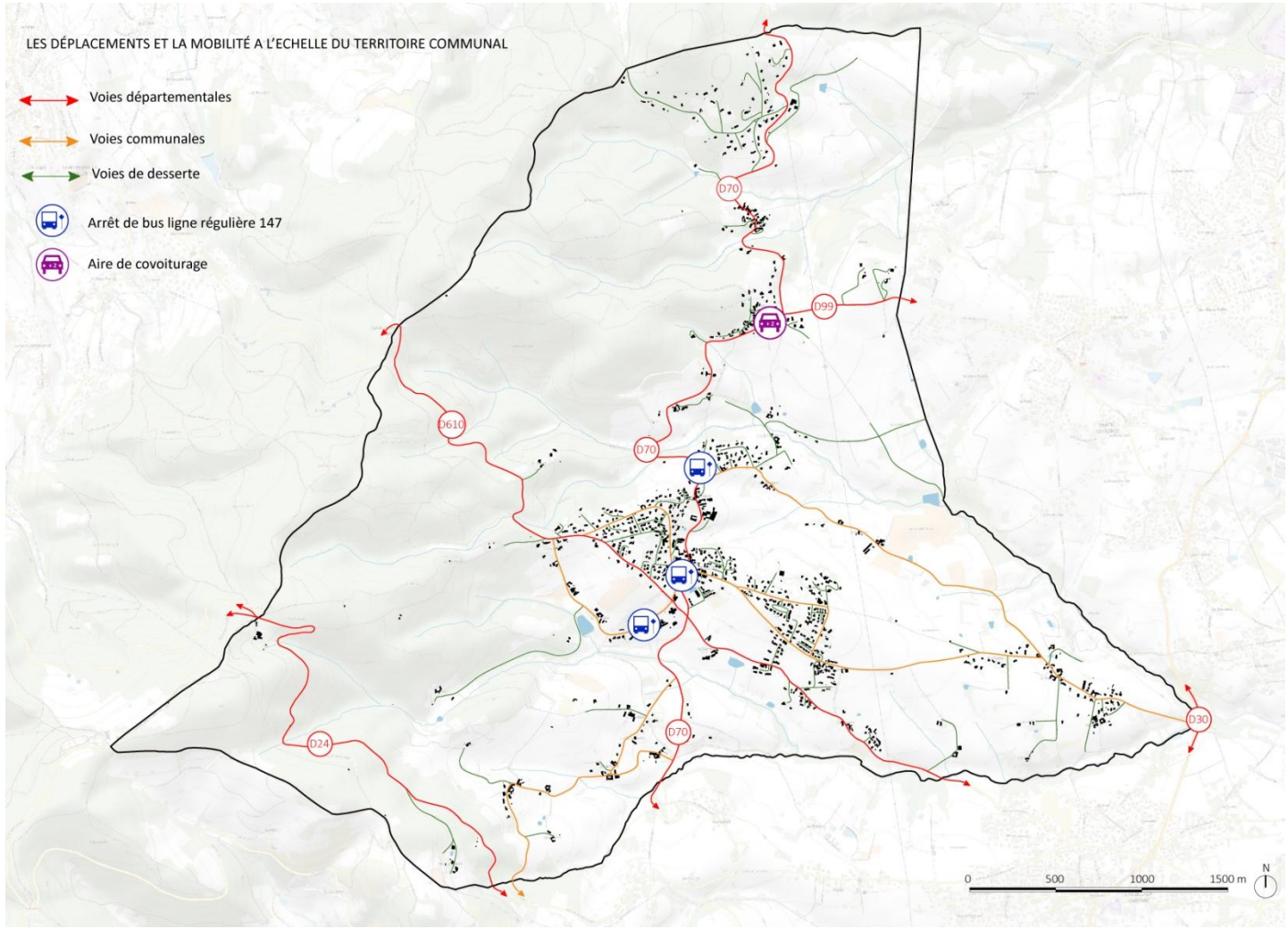

LES ÉQUIPEMENTS, LES COMMERCES ET LES SERVICES

- Un taux d'équipements adapté à l'échelle de la commune : sportifs, administratifs, socioculturels, scolaires

- Une offre commerciale et de services intéressante et qui répond aux besoins de premières nécessités

- Des espaces publics centraux réduits et majoritairement occupés par du stationnement : le bourg est ponctué de plusieurs poches de stationnement qui satisfont les besoins de la population.

  Le parc de la Mairie, seul espace public « vert » et « récréatif » du centre-bourg.

- Des cheminements modes doux limités et contraints par un réseau viaire étroit.

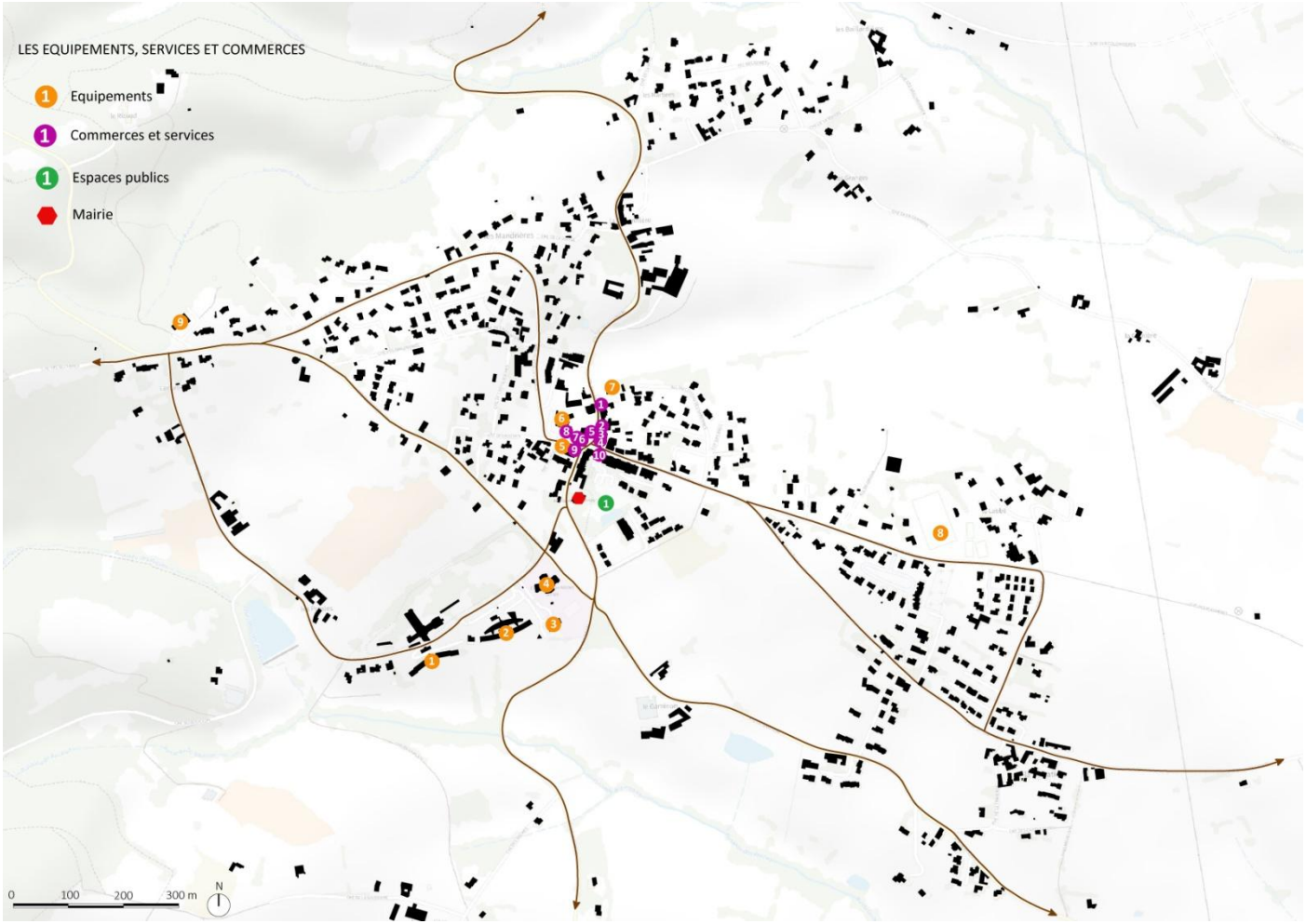

DYNAMIQUES ET FONCTIONNEMENT URBAIN : CE QUI EST « EN JEU »

DYNAMIQUES URBAINES

- La maitrise du rythme de production de logements

TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉ

- Le développement des cheminements piétons sécurisés vers les pôles générateurs de déplacement

EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES

- Le maintien des commerces et services de proximité
- Le renforcement des espaces publics du bourg et la reconversion du site des Presles
- Le maintien des équipements en place et l'anticipation des besoins futurs

Pour conclure

PRESCRITPION DU PLU — **ARRÊT DU PLU** — **APPROBATION DU PLU**

Juin 2021	Décembre 2021	Mars 2022	Septembre 2022	Avril 2023
Elaboration du diagnostic	*Ecriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable*	*Traduction règlementaire : élaboration des OAP, du règlement écrit et du zonage*	*Consultation des partenaires* *Enquête publique* *Modifications éventuelles du PLU*	

COMMENT PARTICIPER ? VOUS INFORMER, VOUS EXPRIMER ET ÉCHANGER

VOUS INFORMER SUR LE SITE DE LA MAIRIE ET DANS LE BULLETIN MUNICIPAL
VOUS EXPRIMER EN INSCRIVANT REMARQUES ET OBSERVATIONS DANS LE REGISTRE DE CONCERTATION
ÉCHANGER AVEC VOS ÉLUS LORS DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Merci

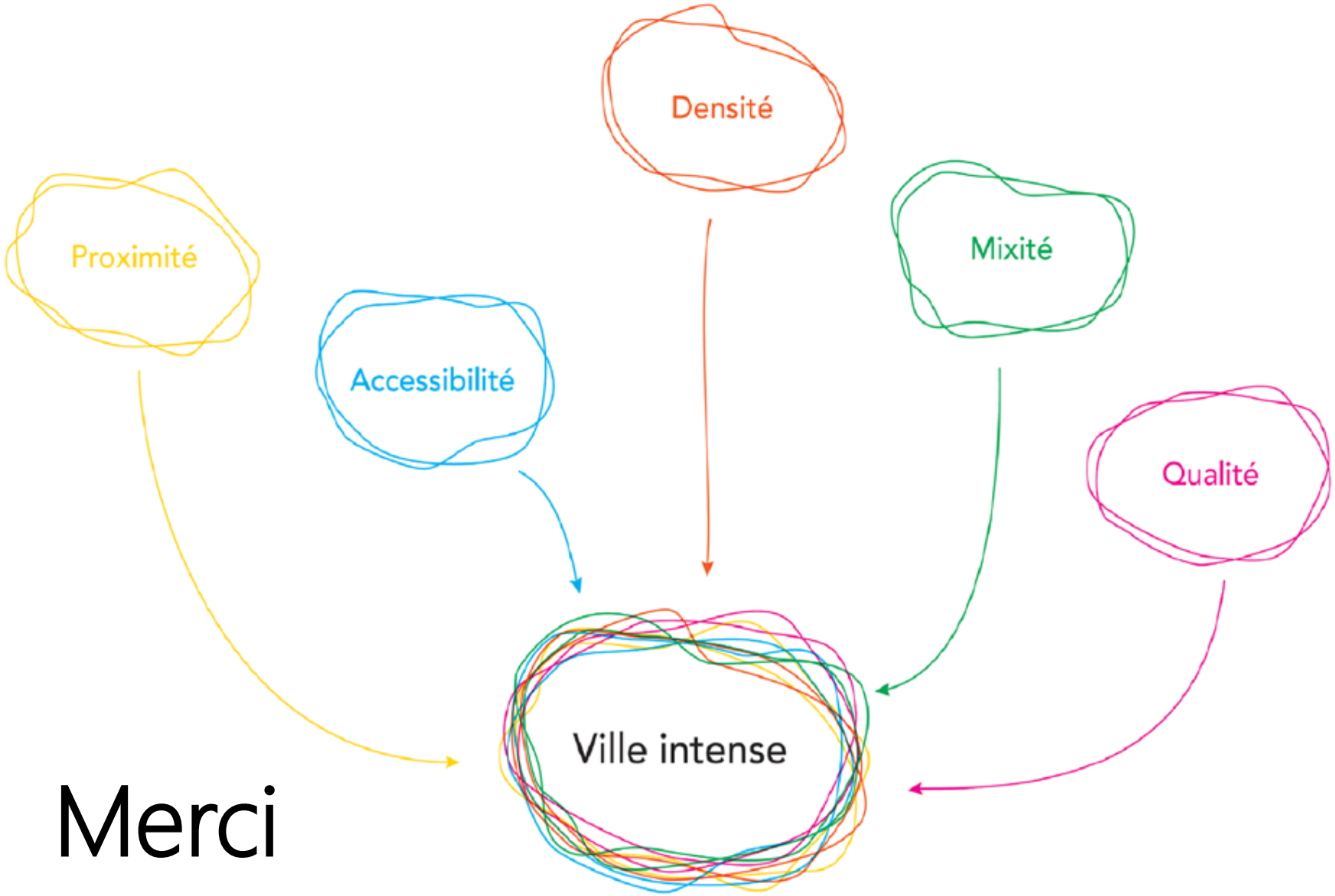
Densité
Proximité
Mixité
Accessibilité
Qualité
Ville intense